

Zeitschrift: Archives héraldiques suisses = Schweizerisches Archiv für Heraldik = Archivio araldico Svizzero

Herausgeber: Schweizerische Heraldische Gesellschaft

Band: 37 (1923)

Heft: 1

Rubrik: Miscellanea

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 21.03.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Miscellanea

**Das Berner Wap-
pen.** — Eine Muster-
hafte Darstellung des
Bernerwappens zeigt
die nebenstehende Vi-
gnette von Meister Mün-
gers Hand. Die leichte
Anlehnung an den
Louis Seize Stil ent-
spricht dem heutigen
Empfinden weit besser
als die beste gotische
Stilechtheit oder eine
erzwungene Moderne.
Ob si sic omnes!

Dieses Klischee
illustriert den bekannte
« Röseligart » und
wurde uns freundlichst
vom dem Verleger
Franke im Bern ge-
liehen.



Fig. 69.

Armes royales de Belgique. — Un arrêté royal, paru en août 1921 au *Moniteur belge* a réglé ainsi les armes des souverains et des princes leurs fils : « Le pavillon royal de Belgique est rouge ponceau et chargé d'un écu de sable au lion d'or, armé et lampassé de gueules, l'écu surmonté de la couronne royale et cantonné, au quatre coins du pavillon, de la lettre initiale A, surmontée également de la couronne royale.

» Pour notre épouse bien-aimée, S. M. la Reine, la lettre initiale A sera remplacée par la lettre initiale E, pour nos fils bien-aimés LL. AA. RR. le duc de Brabant et le comte de Flandre, par les initiales L et G, ces lettres toujours surmontées de la couronne royale ».

Comme on le voit, les armoiries de famille du Roi et de la Reine ont complètement disparu, LL. MM. ne faisant plus usage que de celles de l'Etat, du seul « lion belge » comme dit la constitution du royaume. Chose plus curieuse encore, de simples initiales couronnées distinguent entre elles les armes du Roi de celles de la Reine ou de ses fils, remplaçant les brisures héraldiques d'autrefois : le comte de Flandre, père d'Albert 1^{er}, ne brisait-il pas en effet d'un lambel ?

J. B. de M.

